Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260703-DECIS_2026_039-DE

VILLE DE ROMILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉCISION DU MAIRE
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Renouvellement de l'adhésion de Commune à l'association « Espace Emploi » pour l'année 2026	DÉCISION N° 2026-039 Du 3 juillet 2026

Le Maire de Romillé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2026-026 en date du 30 mars 2026 donnant délégation au Maire pour autoriser, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

Vu les statuts de l'association intermédiaire « Espace Emploi », dont le siège social se situe Place du Général de Gaulle à Pacé, et à laquelle la Commune adhère depuis plusieurs années ;

Considérant que l'adhésion annuelle de la Commune à cette association a pris fin ;

Considérant l'intérêt pour la Collectivité de soutenir cette association, qui accompagne les personnes en difficultés de son territoire dans la construction d'un projet professionnel, en leur proposant notamment des expériences en situation de travail ;

DÉCIDE :
1/ **De renouveler** l'adhésion de la Commune de Romillé à l'association « Espace Emploi » de Pacé pour l'année 2026. La cotisation de la Commune est égale à 20 cts d'euro par habitant, soit au total à la somme de 837,80 € (4 189 habitants X 0,20 cts)

Arnaud GUINARD
Maire
Pour le Maire,
L'adjointe Déléguée,
Pascale GOGUET

Mairie de Romillé 35850 Romillé

Place de la Mairie
35 850 Romillé
Tél : 02 99 23 24 59
mairie@romille.fr
www.romille.fr